



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

TS/JW

P.V. TESS 06
P.V. AEDCI 09
P.V. FAIN 01
P.V. ENEJ 04

Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

et

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

et

Commission de la Famille et de l'Intégration

et

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse**

Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2016

Ordre du jour :

COM(2016)127 / COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT
EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Lancement d'une consultation
sur un socle européen des droits sociaux

- Échange de vues avec Monsieur Allan Larsson, conseiller spécial pour le pilier
européen des droits sociaux, et Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail,
de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

*

Présents : M. Gérard Anzia, M. Marc Baum, Mme Taina Bofferding, M. Félix Eischen, M.
Georges Engel, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Aly Kaes, M. Alexander Krieps, M.
Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Edy Mertens, M. Marc Spautz,
membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Mars Di Bartolomeo remplaçant M. Angel, M. Eugène Berger, M. Yves
Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M.

Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Gilles Baum, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Martine Mergen, M. Marc Spautz, M. Roberto Traversini, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Gérard Anzia, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

Mme Babsy Poos, Mme Nadine Welter, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

M. Abilio Fernandes Morais, du Ministère de la Sécurité sociale

Mme Dominique Faber, Mme Brigitte Schmitz, M. David Vallado, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

M. Frank Engel, membre du Parlement européen

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Paul-Henri Meyers, M. Serge Wilmes, membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Mme Sylvie Andrich-Duval, membre de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

*

Présidence : M. Georges Engel, Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Laurent Mosar, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Gilles Baum, Président de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Lex Delles, Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

*

COM(2016)127 / COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Lancement d'une consultation sur un socle européen des droits sociaux

- Échange de vues avec Monsieur Allan Larsson, conseiller spécial pour le pilier européen des droits sociaux, et Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

Suite aux mots de bienvenue par le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Monsieur Allan Larsson expose les raisons qui ont conduit au lancement d'une consultation sur un socle européen des droits sociaux.

En effet, dans le discours sur l'état de l'Union qu'il a prononcé devant le Parlement européen le 9 septembre 2015, le Président Juncker a annoncé la mise en place d'un socle européen des droits sociaux. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des travaux entrepris par la Commission en vue d'une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable ainsi que dans le cadre du programme de travail 2016 de la Commission.

Il est souhaité de développer un socle européen des droits sociaux qui tient compte de l'évolution des sociétés européennes et du monde du travail. Ce socle européen des droits sociaux devrait compléter ce qui existe déjà en matière de protection des travailleurs dans l'Union européenne. Il est espéré que les partenaires sociaux joueront un rôle central dans ce processus. C'est pourquoi il a été jugé opportun de démarrer cette initiative au sein de la zone euro, tout en permettant à d'autres États membres de l'Union de s'y joindre s'ils le souhaitent.

L'action à l'échelle de l'UE reflète les principes fondateurs de l'Union et repose sur la conviction selon laquelle le développement économique se traduit nécessairement par un renforcement des progrès sociaux et de la cohésion sociale et selon laquelle la politique sociale, tout en garantissant des filets de sécurité appropriés conformément aux valeurs européennes, doit également être conçue comme un facteur de production, qui réduit les inégalités, optimise la création d'emplois et permet au capital humain européen de prospérer.

Cette démarche est également au cœur de l'agenda économique global de la Commission, comme en témoigne son examen annuel de la croissance 2016.

Conformément au principe de subsidiarité, ce sont les États membres qui sont compétents au premier chef pour définir leurs politiques sociales et de l'emploi, y compris le droit du travail et l'organisation des systèmes de protection sociale. Cette compétence est reconnue par les traités européens.

La création et l'approfondissement du marché unique européen vont de pair avec le développement, au niveau de l'UE, d'un acquis juridique en matière sociale, afin de garantir des conditions égales pour tous et de limiter le risque de «dumping social» ou de «nivellement par le bas», et de faciliter l'intégration économique et sociale.

Il s'agit également de surmonter la crise que l'Europe a connue depuis des années. La crise a eu des incidences graves et visibles sur la société et l'économie européennes.

Il est visé d'évoluer vers une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable. La zone euro a tiré les leçons de la crise de ces dernières années.

Le socle européen des droits sociaux peut s'appuyer sur la riche expérience acquise et les nombreuses pratiques dans de nombreux domaines. Cependant, vu l'ampleur des défis qui se posent aujourd'hui, le laisser-aller et le statu quo ne sont pas envisageables. Il y a aussi beaucoup à apprendre des réalités en constante mutation dans le monde entier. Tout en reconnaissant la grande diversité des situations d'un État membre à l'autre, le socle peut néanmoins s'appuyer sur des valeurs et principes communs partagés aux niveaux national, européen et international.

Au fil des années, la Commission a pris des initiatives pour renforcer les efforts déployés pour traiter les priorités urgentes et pour adapter l'acquis de l'UE à la réalité. Ces efforts s'inscrivent dans la logique du programme «Mieux légiférer»: il ne s'agit pas de moins légiférer, mais d'adopter une approche de la réglementation qui tienne pleinement compte des incidences économiques, sociales et environnementales sur le terrain, de sorte que l'objectif de chaque initiative soit atteint de la meilleure façon possible. Au cours de ce mandat, la Commission a mis en place les Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020, dont près de 20% sont mobilisés par le Fonds social européen.

Des travaux sont également en cours en 2016 sur plusieurs autres aspects et se poursuivront en parallèle avec la consultation sur le socle: en vue de relancer les efforts visant à promouvoir l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des parents qui travaillent; en vue d'un programme européen des compétences; et en vue d'une évaluation approfondie des 24 directives en matière de santé et de sécurité au travail, ce qui devrait permettre d'en évaluer la pertinence, l'efficacité et la cohérence, afin de maintenir un niveau élevé de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, compte tenu des nouveaux risques, tout en simplifiant et en modernisant la législation applicable, et afin de faciliter leur adoption par les PME.

L'objectif du socle est de définir un certain nombre de principes essentiels afin de garantir le bon fonctionnement et l'équité des marchés du travail et des systèmes sociaux. Comme le Président Juncker l'a souligné, le socle sera mis en place au sein de la zone euro, tout en permettant à d'autres États membres de l'Union de s'y joindre s'ils le souhaitent.

Le socle s'appuiera donc sur les acquis sociaux existants de l'UE et les complétera. Les principes qu'il renferme seront plus particulièrement axés sur la manière de répondre aux besoins et aux défis auxquels la zone euro est confrontée. Une fois mis en place, le socle devrait devenir un cadre de référence permettant d'examiner les performances des États membres participants en matière sociale et d'emploi, d'accomplir des réformes à l'échelon national et, de manière plus spécifique, de servir de boussole pour le retour à la convergence dans la zone euro.

Le projet s'articule autour de trois principaux titres:

- L'égalité des chances et l'accès au marché du travail, y compris le développement des compétences, l'apprentissage tout au long de la vie et le soutien actif à l'emploi, afin d'accroître les opportunités d'emploi, de faciliter les transitions entre les différents statuts et d'améliorer l'employabilité des travailleurs.

- Des conditions de travail équitables, afin d'établir un équilibre adéquat et fiable dans la répartition des droits et des obligations entre travailleurs et employeurs, ainsi qu'entre les éléments de flexibilité et de sécurité, afin de faciliter la création d'emplois, l'embauche et l'adaptabilité des entreprises et de promouvoir le dialogue social.
- Une protection sociale adéquate et viable, et accès à des services essentiels de qualité, y compris les services d'accueil des enfants, les soins de santé et les soins de longue durée, afin de garantir des conditions de vie dignes et une protection contre les risques et de permettre aux citoyens de participer pleinement au monde du travail et, plus généralement, à la vie de la société.

Il s'agit d'une valeur ajoutée pour la zone euro et pour l'UE dans son ensemble.

Le socle n'est pas une reproduction ni une paraphrase de l'acquis de l'UE : il définit de manière plus détaillée les principes et les engagements susceptibles de conduire à une plus grande convergence au sein de la zone euro.

La consultation sur le socle offre l'occasion de poser un regard global sur l'acquis, de vérifier sa pertinence à la lumière des nouvelles tendances et de déterminer les éventuels domaines d'action, au niveau approprié.

Ce bilan devrait notamment permettre de répondre aux questions suivantes : la mise en œuvre de l'acquis présente-t-elle des insuffisances ? Les droits sociaux définis au niveau de l'Union présentent-ils des lacunes fondamentales ? À quoi peut-on attribuer ces insuffisances et ces lacunes ? C'est également la raison pour laquelle le processus de consultation organisé en prévision du socle sera ouvert à tous les États membres et devrait également permettre à ceux qui ne font pas partie de la zone euro de décider s'ils souhaitent participer au socle.

Les travaux concernant la mise en place du socle complèteront les autres efforts en cours visant à approfondir l'UEM et devraient servir de contribution aux travaux sur le Livre blanc sur l'avenir de l'UEM européenne, prévu pour le printemps 2017. En particulier, dans leur rapport intitulé « Compléter l'Union économique et monétaire européenne », les cinq présidents ont souligné la nécessité de poursuivre le processus de convergence en vue d'obtenir des structures économiques plus robustes et de rendre ces processus plus contraignants à moyen terme. À cette fin, il conviendrait d'adopter un ensemble de normes communes de haut niveau qui devraient porter, entre autres, sur les marchés de l'emploi.

La mise en place du socle est l'occasion d'entamer une réflexion sur les droits sociaux existants, sur les besoins particuliers de la zone euro, sur les réalités mouvantes du monde du travail, ainsi que sur les réformes nécessaires à tous les niveaux. Le processus de consultation devrait donc être aussi vaste que possible.

Le processus de consultation vise trois principaux objectifs :

- Un premier objectif est de procéder à une évaluation de l'acquis actuel de l'UE. En particulier, cette consultation devrait contribuer à déterminer la mesure dans laquelle les droits existants sont appliqués et conservent leur pertinence face aux défis actuels et futurs, et/ou s'il convient d'envisager de nouvelles mesures pour garantir le respect de ces droits.
- Un deuxième objectif est de réfléchir aux nouvelles tendances apparues dans les modèles d'organisation du travail et dans les sociétés, sous l'effet de l'évolution

démographique, des nouvelles technologies et d'autres facteurs jouant un rôle important dans la vie professionnelle et les conditions sociales. Le recensement des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'innovation sociale devrait être activement encouragé.

- Un troisième objectif est de recueillir des points de vue et d'obtenir des informations en retour sur le projet de socle européen des droits sociaux. La consultation devrait permettre de discuter du champ d'application du socle, de son contenu et de son rôle dans le cadre de la dimension sociale de l'UEM, de réfléchir aux besoins particuliers de la zone euro, de discuter de la spécificité des principes proposés dans la présente communication et d'étudier les défis qui leur sont associés. La consultation devrait également aider les États membres qui ne font pas partie de la zone euro à décider s'ils souhaitent ou non participer au socle.

Le processus de consultation devrait être achevé le 31 décembre 2016 au plus tard et servir de base au projet de socle final que la Commission présentera début 2017.

Parallèlement à la consultation publique, trois axes de travail seront organisés pour alimenter le débat :

- L'acquis social de l'UE : le bilan.
- L'avenir du travail et des systèmes de protection sociale : défis et opportunités.
- Le rôle du socle européen des droits sociaux dans le cadre d'une UEM plus approfondie et plus équitable.

La Commission organisera une conférence européenne avant la fin de 2016 afin de recueillir des informations en retour.

Une page web spécialement dédiée à la consultation peut être consultée à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights>

La Commission avait invité toutes les parties intéressées à répondre à des questions posées dans une communication pour le 31 décembre 2016.

Les questions pour lesquelles la Commission européenne sollicite des avis sont les suivantes :

Sur la situation sociale et l'acquis social de l'UE

1. Selon vous, quelles sont les priorités les plus pressantes en matière sociale et d'emploi ?
2. À quoi pouvons-nous attribuer les différences de situation sur le plan social et de l'emploi en Europe ?
3. L'acquis de l'UE est-il adapté à la réalité actuelle et l'UE pourrait-elle, selon vous, encore l'améliorer ?

Sur l'avenir du travail et des systèmes de protection sociale

4. Quelles sont, selon vous, les tendances les plus génératrices de changement ?

5. Quels seraient les principaux risques et les principales opportunités associés à ces tendances ?

6. Existe-t-il des pratiques, existantes ou émergentes, au niveau politique, institutionnel ou entrepreneurial, que vous recommanderiez comme référence ?

Sur le socle européen des droits sociaux

7. Êtes-vous d'accord avec l'approche décrite dans la présente communication pour la mise en place d'un socle européen des droits sociaux ?

8. Êtes-vous d'accord avec les propositions contenues dans la présente communication concernant le champ d'application, les domaines et les principes du socle ? Y a-t-il des aspects qui ne sont pas formulés de manière adéquate ou qui n'ont pas encore été couverts ?

9. Quels domaines et quels principes seraient primordiaux dans le cadre d'un retour à la convergence dans la zone euro ?

10. De quelle manière faudrait-il les formuler et les rendre opérationnels ? Plus précisément, pensez-vous que des normes minimales ou des critères de référence pourraient s'appliquer et présenteraient une valeur ajoutée dans certains domaines et, dans l'affirmative, lesquels ?

De l'échange de vues consécutif, il y a lieu de retenir que :

Plusieurs membres des commissions parlementaires saluent cette initiative de la Commission européenne.

D'autres membres des commissions parlementaires doutent que tous les gouvernements nationaux aillent dans cette direction respectivement y adhèrent pleinement, et ce notamment au vu du fait que d'autres mesures, de moindre envergure par rapport au présent projet, donnent déjà lieu à beaucoup d'agitation au sein de l'Union européenne.

Un membre d'une commission parlementaire donne à considérer que les populations des quartiers pauvres et même les classes moyennes en Europe se sentent de plus en plus délaissées non seulement par leur propre État mais également par l'Union européenne. L'intervenant salue dès lors ce nouveau projet, qui placera de nouveau le citoyen au centre des préoccupations. Il se demande toutefois comment l'on pourra contrecarrer cette logique d'exclusion qui est porteuse de risque d'implosion sociale. Monsieur Larsson estime qu'il s'agit effectivement d'un grand défi, et ce notamment au vu du fait que les États membres sont relativement réticents à donner plus de pouvoir à l'Union européenne. La Commission devrait être en mesure d'appliquer l'acquis communautaire dans l'Europe. Il estime que remettre les gens au travail est l'une des principales clés.

Pour ce qui est du triple A social, c'est-à-dire l'idée que les États membres pourraient être évalués et notés en fonction de critères sociaux, à l'instar de la pratique sur le plan financier, ceci concerne non seulement les politiques sociales mises en place par les États membres mais il s'agit également de trouver une balance entre Ecofin et affaires sociales. Il est confirmé qu'il s'agit là d'un défi considérable de trouver et créer une telle balance. Monsieur Larsson estime qu'il est effectivement nécessaire de mettre en œuvre un pacte social pour y arriver. Il constate encore que les pays qui se trouvent dans une situation économique plus favorable ont également les meilleurs systèmes sociaux.

Un autre membre regrette qu'une certaine forme de nationalisme soit toujours en croissance. Il se pourrait que cette tendance vers un nationalisme accru, qui s'est exprimée

par le Brexit mais également à l'intérieur de plusieurs pays en Europe, puisse freiner le processus d'implémentation de piliers sociaux communs. Il est estimé qu'il sera plutôt difficile de contrecarrer cette évolution dans l'Union européenne. L'orateur se demande si la discussion autour du socle social n'a peut-être pas été entamée un peu trop tard. De quelle façon l'Union européenne pourra-t-elle lutter concrètement contre cette tendance. Monsieur Larsson estime que la question ne s'est pas encore posée de la même manière il y a deux ans, mais que cette évolution a été facilitée voire même lancée avec le Brexit. La question primordiale qui se pose est de savoir si l'on a encore suffisamment de temps pour l'implanter à temps. Ceci constitue un grand défi.

Il est encore soulevé que le problème des inégalités existe et se pose non seulement à l'intérieur des États membres mais également entre les différents États membres. Il est estimé important que l'Union européenne se lance enfin dans un dialogue et se donne les moyens nécessaires en vue de l'établissement d'un socle européen des droits sociaux.

Le Secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

Le Président de la Commission du Travail, de
l'Emploi et de la Sécurité sociale ,
Georges Engel

Le Vice-Président de la Commission des
Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Laurent Mosar

Le Président de la Commission de la Famille
et de l'Intégration,
Gilles Baum

Le Président de la Commission de
l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse,
Lex Delles